

**Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).**

**1. Identification**

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : **Lizen Audeline, 16 rue des Forges- 5660 Preaux**  
 Propriétaire/exploitant/gestionnaire : **Audeline Lizen,**  
 Responsable de l'exécution des travaux : **Solar éco** TVA : Néant  
 Compteur : n° : **48583834** EAN : **542501390000076126**  
 Index Jour : **84785kWh** Nuit : **48113kWh**

**2. Branchement**

Tension de service : **3N400V**  
 Protection branchement : **Existante de 20A**  
 Alimentation tableau principal : **EXVB - 4x10mm²**  
 Interrupteur général : **40A/300mA - type A**

Cachet GRD : ORES

**3. Prise de terre, circuits, protections**

Type de prise de terre : **Piquet(s) de terre**

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	22

**4. Description**

Installation datant d'après le **01/06/2020** et d'avant le **01/06/2023**  
 Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

**5. Contrôle**

- Type de contrôle : **Chapitre 6.5. Visite de contrôle.**  
 Base : **Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux habités**  
 Dérogations : **Section 6.5.8.1.1. Parties existantes réalisées à partir du 1er juin 2020.**  
 Résistance de dispersion de la prise de terre : **27Ω** Isolement général : **500MΩ**
- Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
  - Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
  - Correspondance des schémas à l'installation
  - Etat du matériel d'installation fixe
  - Contacts directs et Indirects
  - Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
  - Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
  - Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

**6. Infractions/Observations**

Inf/Obs	Article réf.	Infraction(s) – Observation(s)
	Néant	

**7. Conclusions**

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

**La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.**

Le dispositif de protection différentiel : **a été plombé**  
 Les schémas ont été visés  
 Le prochain contrôle est à effectuer avant le : **30/11/2048**

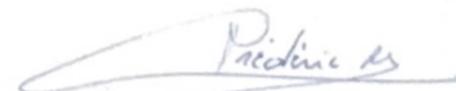
**8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)**

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.  
 Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.  
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : **Robert Frédéric**

Date : **30/11/2023**

Visa:



**Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).**

**1. Identification**

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : **Lizen Audeline, 16 rue des Forges- 5660 Presgaux**  
 Propriétaire/exploitant/gestionnaire : **Audeline Lizen,**  
 Responsable de l'exécution des travaux : **Solar éco**  
 Compteur : n°: **48583834** EAN : **54250139000007612A**  
 Index Jour : **84785kWh** Nult : **48113kWh**

TVA : Neant

**2. Branchement**

Dimension de service : **3N400V**  
 Protection branchement : **Existante de 20A**  
 Alimentation tableau principal : **EXVB - 4x10mm²**  
 Interrupteur général : **40A/300mA - type A**

Cachet GRD : ORES

**3. Prise de terre, circuits, protections**

Type de prise de terre : **Piquet(s) de terre**

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TD Panneaux	1

**4. Description**

Installation datant d'après le **01/06/2023**  
 Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.  
 Photovoltaïque : Installation composée de **14 panneaux de 410Wc** et de **1 onduleur de type SB4.0** avec les caractéristiques suivantes :  
 Onduleur 1 : numéro de série **3016685960** de Pmax AC **4000VA**

**5. Contrôle**

Type de contrôle : **Chapitre 6.4. Contrôle de conformité aux prescriptions du RGIE Livre 1**

Base : **Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques., Chapitre 7.112. Installations photovoltaïques ≤10kVA.**

Dérogations : **Neant**

Résistance de dispersion de la prise de terre : **27Ω**

Isolément général : **500MΩ**

- Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- Correspondance des schémas à l'installation
- Etat du matériel d'installation fixe
- Contacts directs et indirects
- Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
- Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

**6. Infractions/Observations**

Inf/Obs	Article réf.	Infraction(s) – Observation(s)
	Néant	

**7. Conclusions**

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

**La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.**

Le dispositif de protection différentiel : **était plombé**

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : **30/11/2048**

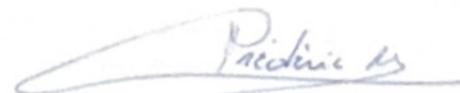
**8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)**

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.  
 Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.  
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : **Robert Frédéric**

Date : **30/11/2023**

Visa:



 **Robert Frédéric**  
 ENERCETEC 0455/12.67.52

# FORMULAIRE UP 10

## Formulaire de notification de mise en service et de modification technique pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.03 - 01/06/2022

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle ROE faisant foi)

<p>Cadre réservé au gestionnaire de réseau de distribution (GRD)</p> <p>Date de réception du formulaire : ...../...../20.....</p> <p>N° de dossier : .....</p>	<p>À l'attention du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (GRD) (nom et adresse) :</p> <p style="font-size: 1.5em; text-align: center;">A.I.E.S.H</p>
--	--

### 1. OBJET DE LA DEMANDE cochez la/les case(s) concernée(s)

- Nouveau site de production d'électricité
  Modification de l'installation existante (remplacement onduleur, alternateur,...) (\*)
- Extension du site de production existant
  Démantèlement partiel ou total de l'installation (\*)
- (\*) : hors période d'application du soutien financier Solwatt ou Quali watt (dans ce cas, se référer aux formulaires ad hoc sur le site web [www.cwape.be](http://www.cwape.be))

### 2. LE SITE DE PRODUCTION

Rue	Des forges		Numéro / Boite postale	16
Code postal	5660	Commune	Prasgoux	

#### Code(s) EAN

EAN prélevement

5 4 2 5 0 3 9 0 0 0 0 7 6 1 2 9

EAN injection (uniquement si compteur réseau bidirectionnel (double sens) avec deux codes EAN)

5 4

### 3. LE DEMANDEUR

Le demandeur est (cochez la case concernée):

- une personne physique (particulier ou indépendant)
  une personne morale

Nom	Ligen	Prénom	Audeline		<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme
Rue	Des forges	Numéro/BP	16	CP	5660
Commune	Prasgoux	Pays	Belgique		
Courriel	audeline.ligen@gmail.com	Tél. principal	0478 08 23 34		

Remplir ce cadre uniquement si d'application					
Numéro d'entreprise					
Nom de l'entreprise					
Acronyme ou nom abrégé			Forme juridique		

#### COORDONNEES BANCAIRES\*

IBAN :	BE18 3506 9809 0065
BIC :	
TITULAIRE(S) DU COMPTE BANCAIRE :	

Fait à Prasgoux Le 30/11/23

Nom et signature du titulaire :

P.O. 

\* Les coordonnées bancaires seront utilisées uniquement dans le cadre du paiement de la prime prosumer



# Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date de contrôle RDE futur)

## 4. L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

### 4.1. Données techniques de l'installation

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION NOUVELLE OU EXISTANTE AVANT MODIFICATION			DESCRIPTION DE L'INSTALLATION APRÈS MODIFICATION		
Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)	Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)
Photovoltaïque	5,74	4,0	Photovoltaïque		
Eolien			Eolien		
Hydraulique			Hydraulique		
Cogénération			Cogénération		
Autre : .....			Autre : .....		
<b>TOTAL</b>	<b>5,74</b>	<b>4,0</b>	<b>TOTAL</b>		

En cas d'utilisation d'un ou plusieurs onduleurs, spécifier :			En cas d'utilisation d'un relais de découplage indépendant et/ou relais anti-retour ou limiteur, spécifier :			
	Marque	Type		Marque	Type	Réglage [kVA]
Onduleur 1	SMA	SB4.0	Relais découplage 1			
Onduleur 2			Relais découplage 2			
Onduleur 3			Relais anti-retour / limiteur			

Les onduleurs et les relais doivent être agréés et réglés selon les prescriptions Synergnd (C10/26, C10/21, C10/25)

En cas d'utilisation de batteries de stockage, spécifier :			
	Marque	Type	Capacité (W/h)
Installation 1			
Installation 2			

### 4.2. Mode de comptabilisation de l'énergie

- Compensation de l'électricité
- via compteur existant
  - via nouveau compteur double sens à installer (offre à établir par le GRD)
- Autoconsommation (pas d'injection sur le réseau)

# Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'en ... (Date du contrôle RGIE faisant foi)

## 5. CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉÉ

Nom de l'organisme agréé RGIE	ENERCETEC		
Date de visite	30 / 11 / 2023		
Installation conforme RGIE	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

### 5.1. Relevés des index du ou des compteur(s) du gestionnaire de réseau de distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Dénomination (ex : heures pleines, heures creuses, exclusif nuit)	N° de série	Marque	Index					
	485 23834		8	4	7	8	5	.
			4	8	1	1	3	.
								.
								.
								.

## 6. ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veillez cocher	Annexes à fournir :
<input type="checkbox"/> Annexe 1 :	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de démantèlement total de l'installation)
<input type="checkbox"/> Annexe 2 :	<u>Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque</u> (y compris l'emplacement du compteur « réseau »), <u>validé et signé par l'organisme agréé (RGIE)</u> Le schéma unifilaire doit mentionner la section et la longueur entre le(s) onduleur(s) et le compteur réseau
<input type="checkbox"/> Annexe 3 :	<u>Photos datées et lisibles</u> des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleur(s) et du ou des compteur(s) réseau (les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index)

Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Fait à : Presgauz

Le : 30/11/2023

Le demandeur  
(Signature<sup>1</sup>) P.O.

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD »), impose au gestionnaire de réseau le traitement de vos données dans le respect de ces dispositions. Conformément à cette réglementation, vous êtes en droit, à tout moment, de vous opposer au traitement, de demander la modification ou l'effacement de vos données via l'adresse de contact du GRD pour toutes questions relatives au RGPD.

<sup>1</sup> Pour les personnes morales, la personne légalement habilitée à représenter l'entreprise

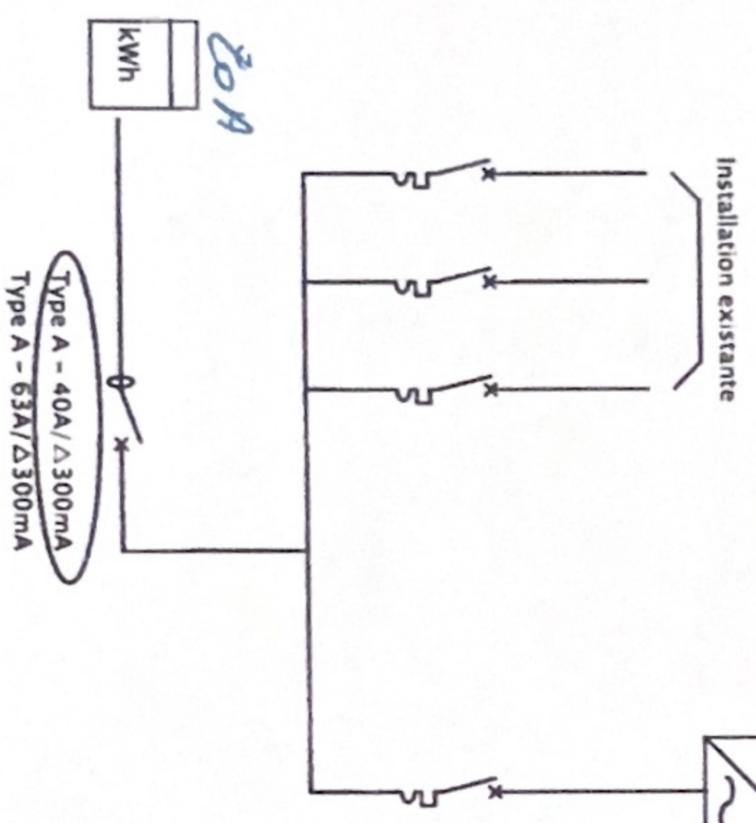
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----

Panneaux:  
 Marque: Dmegec  
 Puissance: 410  
 Nombre string 2  
 Nombre de panneaux 14

Onduleur:  
 Marque: SMA  
 Type: SB4.0  
 Puissance: 4000  
 N° Série: 3016685960

Type de câble: XVB  
 Section: 3G2.5

Protection:  
 C16A - C20 - C25A - C32A



Tension de service  
 1N400V - 2x230V - 3x230V - **3N400V**

EAN: 542501390000076129

N° de compteur 48583834  
 Jour  
 Nuit  
 N° de compteur Excusif nuit  
 Index:

Installateur	Client	Organisme de contrôle
Nom: Electricité Teirlinck	Nom: Lizzen Prénom: Audeline	Nom: ENERCETEC
Signature:	Adresse: Rue des Forges 16 5660 Presgaux	Numéro de matricule:
Date:	Signature:	Signature:
	Date:	Date:

Auteur :  
 Date :